

## **Circulaire n°2**

### **Atlas des Oiseaux Nicheurs de France Métropolitaine (2009/2011), la déclinaison picarde.**

La Communauté ornithologique nationale est appelée à se mobiliser par la Ligue Française pour la Protection des Oiseaux et la Société d'Etudes Ornithologiques de France pour mener un projet important, l'Atlas des Oiseaux Nicheurs de France Métropolitaine (AONFM 2009/2011).

Cette étude de l'avifaune nicheuse de France métropolitaine a deux objectifs :

- d'une part, actualiser la répartition de toutes les espèces sauvages d'oiseaux nichant spontanément en France métropolitaine ;
- d'autre part, aboutir à une estimation de leur nombre de couples. Pour une liste d'espèces rares et/ou menacées, elle sera précise car fruit d'un dénombrement, pour les autres, plus communes, elle s'appuiera sur une approche semi-quantitative.

La démarche va consister, pour un carré de 10 km de côté, à dresser la liste des espèces nicheuses en déterminant pour chacune leur niveau de certitude de reproduction (certain, probable, possible) et leur nombre de couples ou au moins une estimation à l'échelle d'une portion d'espace.

La méthodologie de l'AONFM vise à obtenir des résultats utilisables à l'échelon national. Son protocole adapté en conséquence produira des informations, qui seront, pour une majorité des espèces, d'un intérêt limité pour évaluer leur situation à l'échelon régional. De plus, elles devraient être valorisées en 2012 ce qui est peu compatible avec la démarche d'observatoire dans laquelle s'est engagée Picardie Nature et qui nécessitera des bilans annuels. Ainsi, elle propose au réseau d'observateurs de la région quelques adaptations de la méthodologie nationale pour donner des résultats valorisables à l'échelle de la Picardie. Il s'agit ainsi de répondre à la demande nationale tout en optimisant l'organisation pour améliorer la connaissance de la situation des oiseaux nicheurs de Picardie.

4 voies d'évolution de la méthodologie nationale ont été arrêtées lors de la dernière réunion du réseau :

- étendre la liste des espèces pour lesquelles le dénombrement exhaustif est demandé ;
- organiser le dénombrement des couples de certaines espèces rares et menacées en le programmant de façon cohérente dans le temps (au cours d'une même année) comme dans l'espace (vallée, massif forestier) ;
- adapter la précision des classes d'effectifs proposées du nombre de couples au contexte régional ;
- enfin, de façon secondaire, assurer l'évaluation des effectifs des espèces communes en s'appuyant sur un échantillonnage réalisé par milieu.

Le projet a débuté officiellement le 1<sup>er</sup> janvier 2009 avec l'échéancier suivant :

- de janvier 2009 à décembre 2011 : collecte, saisie et contrôle des données ;
- de janvier 2012 à décembre 2012 : vérification, analyse et rédaction ;
- 2013 : édition et publication.

Pour la Picardie un bilan annuel sera assuré, en particulier sur l'état des prospections et les évaluations d'effectifs, voire des cartes en fonction de l'outil informatique utilisé.

La mobilisation d'un grand nombre d'observateurs sera nécessaire vu l'ampleur de la tâche. Le nombre de carrés à prospecter est important. La Picardie est couverte par 242 carrés, dont environ 200 sont compris entièrement ou à plus de 50% sur le territoire régional. Actuellement sur ces 200 carrés, 124 carrés devraient être prospectés avec attention. Les ornithologues devraient avoir en responsabilité un minimum de 200 carrés à prospecter, soit en théorie 12 000 heures de terrain à assurer sur 3 années.

**Votre participation est donc plus qu'indispensable et ce projet sera donc la priorité du réseau « avifaune » de Picardie Nature pour les 3 années qui viennent. Il reste une cinquantaine de carrés « orphelins » qui ne demande qu'à être pris en charge.**

**Laurent GAVORY, coordinateur régional**

## I. Comment participer ?

**Déterminer le ou les carrés que vous prospecterez et en informer rapidement le coordinateur régional**

**Quel niveau faut-il avoir en ornithologie pour participer ?**

Toute personne ayant un minimum de pratique de l'observation des oiseaux dans la région, c'est-à-dire ayant déjà vu (coché !) les espèces susceptibles de nicher sur son carré peut participer. L'idéal est de connaître également leur chant, mais cela est moins indispensable que pour d'autres enquêtes comme le Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC). Cette lacune pourra être compensée par un temps plus long passé sur le carré. Ensuite, les personnes plus novices peuvent s'associer à une personne plus expérimentée pour contribuer à l'étude d'un carré et le grand public pourra être mis à contribution plutôt à compter de 2010.

**Combien de temps sera nécessaire par carré ?**

En termes d'investissement en temps, un total de 60h/homme par maille et sur les 3 ans est recommandé et estimé nécessaire pour obtenir une couverture géographique et des évaluations semi-quantitatives représentatives. La couverture de la maille est considérée comme insuffisante en deçà de 20h/homme, correcte entre 20 et 60h/homme et très satisfaisante au-delà de 60h/homme. Le temps nécessaire sera en fait conditionné par la diversité et le niveau d'imbrication des différents milieux présents. Ils conditionnent principalement la diversité des espèces et leurs effectifs. Ce temps sera également augmenté pour les milieux mal aisés à prospecter (vastes, embroussaillés...).

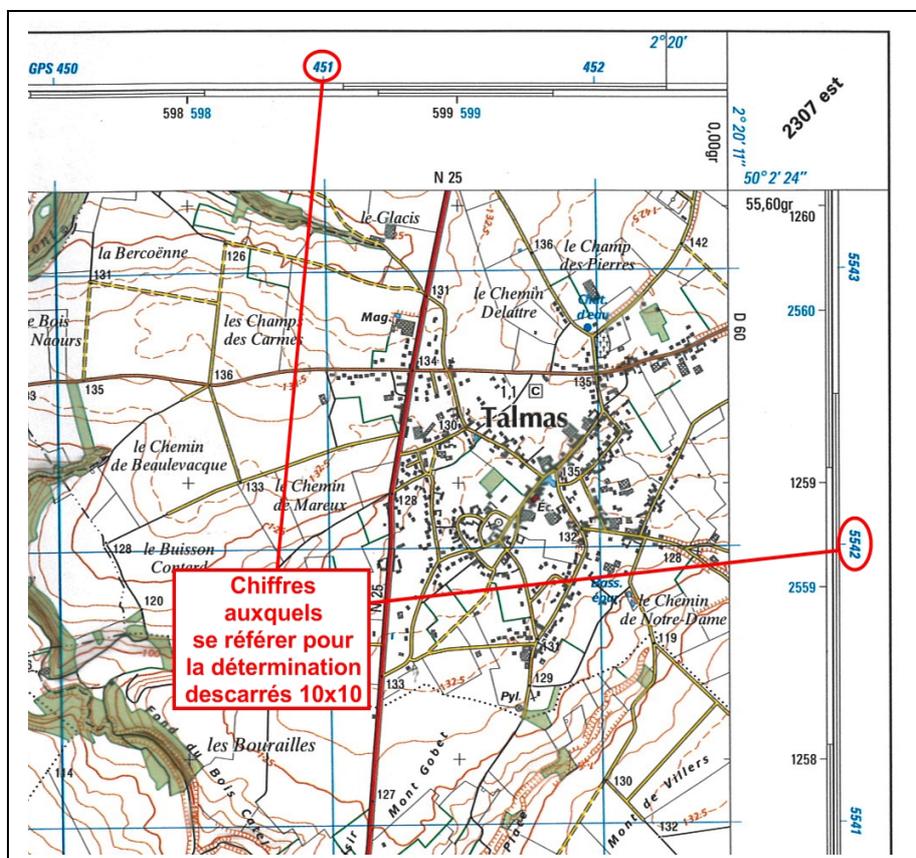
Un observateur a trois années pour rechercher les oiseaux nicheurs d'un carré. Il peut donc l'assurer sur une saison comme sur 3. Cependant l'adaptation méthodologique régionale exigera qu'il passe sur les carrés qu'il a prévus de visiter au cours des 3 années pour y rechercher les couples et/ou chanteurs d'espèces rares et/ou menacées selon un calendrier prédéfini (cf. Annexe 1).

**Comment sont délimités les carrés ?**

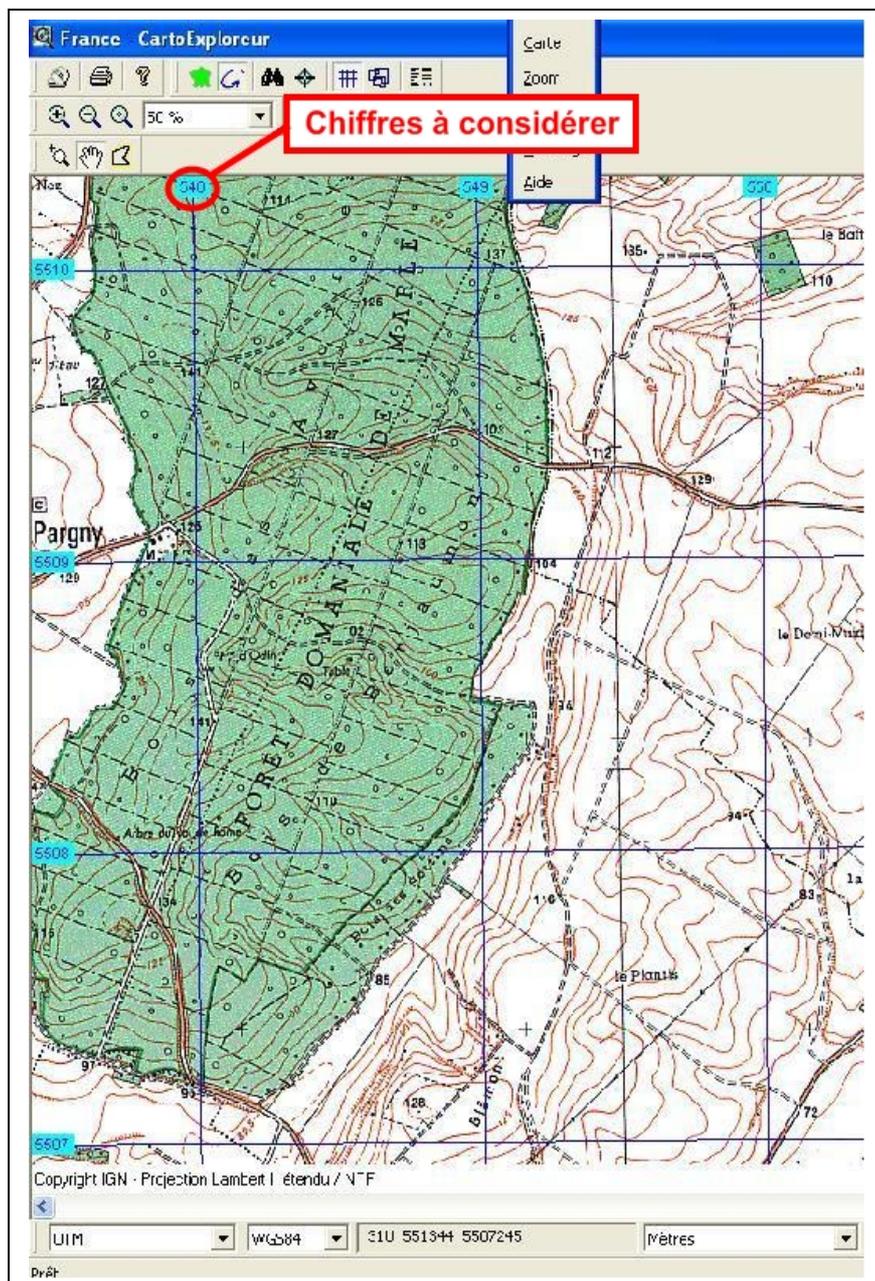
Le carroyage retenu s'appuie sur le découpage de la France en projection Lambert 93, en utilisant le carroyage 10x10 km. Pour mémoire, une carte au 1/50 000 fait 20 x 23 km. Et un quart de 1/50 000 de l'Institut Géographique National, qui est la maille de l'atlas régional picard des années 1980, fait 13 x 10 km. La carte proposant la délimitation des carrés de la région figure à la fin du paragraphe « I. Comment participer ? ».

Dans la lettre circulaire n°1, nous avons indiqué qu'il était possible de s'appuyer sur les cartes IGN au 1/25 000, deuxième génération (de la série bleue). En fait, cela est inexact, seules les dernières cartes au 1/25 000 mises sur le marché et comportant le carroyage GPS bleu peuvent être utilisées. Les autres ne sont pas compatibles, les indications figurant sur les bordures n'étant pas adaptées.

Rappelons que sur ces cartes récentes (compatibles GPS) des carrés d'un kilomètre de côté sont matérialisés en bleu. Pour déterminer les carrés de 10x10 km, il suffit de se référer aux chiffres les plus extérieurs qui sont en haut et en bas du carré et d'est en



**Figure 1. Détermination des carrés sur une carte IGN**



**Figure 2. Détermination des carrés sur CartoExplorateur**

### ***Un observateur principal par carré et une inscription indispensable***

Pour organiser au mieux la couverture des carrés, il est proposé de nommer un observateur principal de carré. Cet observateur s'engage à assurer les prospections nécessaires, à organiser le cas échéant le passage d'autres observateurs et à faire la synthèse des observations réalisées.

Les carrés sont attribués par la coordination. Dans le cas où plusieurs personnes seraient en lice, un tirage au sort devant témoins (Conseil d'Administration ou bureau de l'association) serait alors assuré. Naturellement, un carré n'est pas une zone d'observation réservée et des contributions extérieures peuvent être intégrées. Cependant, il faut rappeler que l'important est de visiter un maximum de carrés et donc de focaliser son énergie sur de nouveaux carrés, plutôt que de repasser trop fréquemment sur les mêmes. Pour les carrés qui n'ont pas de responsable, les observateurs qui y conduiraient des observations de façon ponctuelle sont invités à transmettre leurs observations selon la méthodologie proposée.

Des carrés sont toujours orphelins de responsable et très certainement de prospecteurs pour les deux années à venir (cf. Figure 3). Il est donc toujours possible de s'inscrire. N'hésitez pas à nous faire part de votre souhait de devenir l'observateur principal de tel ou tel carré. Envoyer toute demande et inscription par email à

ouest, chiffre de l'ordre de la centaine (GPS 400, GPS 410, GPS 420...) et à gauche et à droite du Nord au Sud, chiffre de l'ordre du millier (GPS 5540, GPS 5550, GPS 5560...) et prendre les décimales (cf. Figure 1). Sur une carte au 1/25 000 les carrés font 40 x 40 cm.

Si vous disposez de Carto ou Photo Exploreur de l'Institut Géographique National, il vous suffit de sélectionner l'apparition de grille puis de faire un choix dans les volets sous la carte (cf. Figure 2). Pour le Choix du type de coordonnées : UTM et pour le Choix du système géodésique associé aux coordonnées : WGS84.

Sur Google Earth (<http://earth.google.fr>), avec la présente circulaire est joint un module qui permet d'afficher les carrés. Pour cela, il suffit d'installer sur votre ordinateur le logiciel Google Earth téléchargeable gratuitement sur le net et de double cliquer sur le fichier joint. Vous aurez alors le maillage atlas qui se superposera sur les photographies aériennes. Au centre de chaque maille un petit icône indique les coordonnées du carré correspondant. Vous pouvez imprimer une vue de votre carré Google Earth.

Laurent GAVORY ([laurent.gavory@club-internet.fr](mailto:laurent.gavory@club-internet.fr)) avec une copie à Sébastien LEGRIS ([sebastien.legris@picardie-nature.org](mailto:sebastien.legris@picardie-nature.org)). Elles peuvent être également envoyées par courrier à l'adresse de Picardie Nature. Pour cela, il suffit de remplir un coupon réponse (cf. Annexe 5) avec vos coordonnées et numéro(s) de carré(s) atlas pris en charge. La liste de carrés que vous choisissez doit comprendre ceux que vous visiterez au cours des 2 prochaines années, en sachant qu'ils devront l'être tous dès 2010 pour assurer au minimum le recensement des couples des espèces rares et menacées programmé cette année là. Naturellement, si pour une raison ou une autre vous ne pouvez pas assurer des prospections suffisantes, nous ne vous en tiendrons pas rigueur, l'important sera de prévenir dans les meilleurs délais. A contrario, si à l'issue de la saison vous souhaitez assurer le suivi d'un ou plusieurs autres carrés, dans la mesure où certains seront sans « observateur principal », il vous sera naturellement possible de le faire.

	E057	E058	E059	E060	E061	E062	E063	E064	E065	E066	E067	E068	E069	E070	E071	E072	E073	E074	E075	E076	E077	E078	
N703			TR																				
N702			TR	TR_XC																			
N701			PC	LG VB	PDu																		
N700	TR	PD <sub>e</sub> VB	LG		SL																		
N699	TR		Pde	LG	LG		SC													CS			
N698				RF	RF	LG RF	SC VB				LG	SB	SL		DB	DB	DB		CS	GH	GH		
N697				RF	RF	RF	EM RF	XC VB	XC	TG	TG				TH	FC	CR FB	FC	FC	GH	GH		
N696				RF	RF	RF	EM RF	SM	XC SM PR	TN PR				AM		AM YL				GH	GH		
N695							FM	SM	PR	PR	PR				SM			LG				FC	
N694									PR	WM	WM	WM	WM		GT YL	GT	CA	LG	LG	AB			
N693										WM PR	WM	FS	DI		GT	GT YL	CA	TG	LG	AB			
N692					FB	FB	FB	Ams					CL ST		RK	RK	RK	RK					
N691					FB	FB XC	FB	FB		TD		AD			RK	RK	RK						
N690								LB	EM TD	PM ID	Tde	Tde	GT TG	GT LM	Ame	TG Ame	AB						
N689									TD	EM TD	Tde	Tde	GT	GT LM	Ame LM	LM							
N688															BC	AB	AB						
N687																AB	AB						
N686																	AB						

moins de 50 % en Picardie

Figure 3. Etat actuel des carrés prospectés

## II. Organiser et conduire vos prospections

Les prospections doivent être organisées de façon à assurer l'inventaire des espèces présentes sur le carré en déterminant leur niveau de certitude de reproduction puis un décompte ou une estimation de leurs effectifs. Pour ce dénombrement, deux catégories d'espèces sont distinguées avec pour chacune une approche différente :

- les espèces rares et/ou menacées ;
- les espèces communes.

### Les espèces rares et/ou menacées dont les effectifs sont à dénombrer

Les espèces concernées présentes ou susceptibles de l'être en Picardie sont listées (cf. Annexe 2).

Pour ces espèces, le recensement de la totalité des couples et/ou des chanteurs (selon le caractère discret de l'espèce) présents devra être assuré selon la méthodologie adaptée (repassé, sortie nocturne, séance d'écoute...). Il s'agira ainsi de pouvoir déterminer le nombre de couples et/ou de chanteurs par carré. Leur dénombrement doit être assuré au cours d'une même saison pour réaliser un instantané et s'affranchir des variations inter-annuelles des populations. Pour ces espèces, le milieu de nidification (territoire) doit être déterminé en utilisant la typologie Corine Land Cover (cf. Annexe 3).

### **Les espèces dites « communes » dont les effectifs sont à estimer**

Pour ces espèces, il est demandé d'assurer une estimation du nombre de couples et/ou chanteurs présents et d'établir une classe d'effectif qui devra impérativement s'intégrer dans les fourchettes nationales :

I : 1-9 ; II : 10/99 ; III : 100/999 ; IV > 1000.

Pour les personnes ayant plus de facilités à estimer les effectifs, les fourchettes suivantes sont proposées :

Ia : 1/5, Ib : 6/9 -  
IIa : 10/24, IIb : 25/49, IIc : 50/74, IId : 75/99 -  
IIIa : 100/249, IIIb : 250/499, IIIc : 500/749, IIId : 750/999  
IVa : > 1000/1249, IVb : 1250/1499, > 1500

Dans cette catégorie, les espèces à grand territoire ou considérées comme rares localement peuvent être dénombrées et les effectifs transmis. Dans ce cas, au moment du rendu d'information, il vous suffira de préciser que le dénombrement est jugé exhaustif. C'est l'observateur qui décide ou non d'évaluer précisément telle ou telle espèce. Les espèces concernées pourraient être par exemple les rapaces (Buse variable *Buteo buteo*, Faucon crécerelle *Falco tinnunculus*, Epervier d'Europe *Accipiter nisus*, Faucon hobereau *Falco subbuteo*), ou encore d'autres espèces (Fauvette babillarde *Sylvia curruca*, Foulque macroule *Fulica atra*, Râle d'eau *Rallus aquaticus*, Pigeon colombin *Columba oenas*, Mésange boréale *Parus montanus*, Grosbec casse-noyaux *Coccothraustes coccothraustes...*).

Les observateurs qui souhaitent s'appuyer sur un échantillonnage pour assurer cette estimation peuvent prendre en compte une portion d'espace de surface connue et de la forme d'une bande. Elle devra être occupée par un même milieu homogène et sera visitée au minimum 3 fois au cours la saison (avril, mai, juin). A chaque visite, l'observateur dénumbrera le nombre de couples ou mâles cantonnés en les cartographiant sur un support papier qu'il aura préparé au préalable. Au final, il estimera une densité pour chaque espèce nicheuse. Comme pour chaque carré, il sera possible de connaître les surfaces exactes de chaque grand type de milieu, l'extrapolation des densités obtenues aux surfaces totales de milieux donnera une hypothèse du nombre de couples. Il sera alors possible d'évaluer de façon plus fiable les effectifs présents sur le carré. La typologie de milieux utilisée est Corine Land Cover (cf. Annexe 3).

Pour chaque carré, il est suggéré d'échantillonner les différents milieux présents sur des bandes d'au moins :

- 500 mètres sur 100 mètres de côté, soit 5 ha, en milieu fermé (bois, zone urbaine...);
- 500 mètres sur 200 mètres de côté, soit 10 ha, en milieu ouvert (champs, marais, prairie...);

en passant au minimum 10 à 15 minutes par mois de mars à juin, soit 3 à 4 passages dans la saison.

L'observateur devra cartographier les contacts sur un support papier. Les milieux à échantillonner seront à déterminer en examinant la carte IGN du carré, voire la photo aérienne sur Google Earth ou Géoportail, selon des catégories définies (cf. Annexe 4). Ainsi, pour chaque carré en moyenne, ce seraient 6 à 10 bandes qui devraient être suivies.

### **Rappel de quelques conseils pour préparer et planifier ses prospections**

En vue d'assurer les séances d'observations dans les meilleures conditions, nous vous proposons de :

- lire les consignes plusieurs fois et ne pas hésiter à poser des questions si les explications ne sont pas assez claires ;
- prendre connaissance du recensement des espèces rares et/ou menacées à recenser plus particulièrement au cours de l'année en cours ;
- consulter le calendrier des dénombrements concertés et autres prospections réalisées en commun que nous vous proposerons pour donner un coup de main (de jumelles plutôt) ;
- examiner la carte ou la photo aérienne de votre ou vos carrés pour visualiser les différents types de milieux présents et leur répartition, les accès aux principaux, etc. ;
- sur papier libre dresser la liste des types de milieux et la conserver comme « pense bête » ;
- localiser sur un fond de carte les observations des cantons, que vous avez réalisées ou dont vous avez connaissance, d'espèces rares et/ou menacées pour y passer en saison (il est à noter que des cartes au format papier des différentes mailles peuvent être mises à disposition par Picardie Nature) ;
- établir un planning de prospections qui tiendra compte des consignes données pour le recensement des espèces rares et/ou menacées concernées et votre liste de milieux. Il pourra être établi sous la forme d'une liste de sites à visiter par décade avec les heures de visite à privilégier ;
- préparer les tirages sur papier de la carte de votre secteur qui vous permettra lors de chaque visite de consigner vos observations ;
- si vous optez pour le suivi de bandes de milieux pour estimer les espèces communes, préparez vos supports de relevé. Ils pourront prendre la forme d'une copie de photo aérienne (voir ci-après) ou d'un extrait de la carte au 1/25 000.

Pour un carré, il faut une bande par grand type de milieu présent sur le carré en utilisant la typologie présentée précédemment. Rappelons qu'elle doit faire 500 mètres de long et 100 mètres de large en milieu fermé et 200 mètres en milieu ouvert. Pour les délimiter, vous référer à la photo aérienne de votre carré (Geoportail, Google Earth, Photoexploreur), à la carte au 1/25 000 et à votre connaissance du carré. Dans un secteur où le milieu est homogène, chercher un cheminement d'au moins 500 mètres (rue, chemin au milieu des champs, layons forestier) le traversant, déterminer ses deux extrémités puis tracer la bande en prenant 50 mètres ou 100 mètres de part et d'autre de ce chemin. Dans le cas où vous utiliseriez une carte au 1/25 000, nous vous conseillons de prendre des repères que vous retrouverez sur le terrain pour mieux apprécier les distances ;

- préparer votre matériel de repasse. C'est un moyen efficace et essentiel pour localiser les couples ou mâles cantonnés de certaines espèces. Pour d'éventuels conseils, n'hésitez pas à nous contacter ;
- faire un tirage de la typologie Corine Biotope, voire des critères pour évaluer le niveau de certitude de nidification, pour l'emmener sur le terrain.

Pour obtenir un tirage papier d'un fond de photo aérienne pour y marquer une bande, se rendre sur le site de Google Earth et zoomer sur la zone choisie pour la bande. Ensuite, il faut aller dans l'onglet « Affichage » puis cliquer sur « Légende ». Si cette dernière n'apparaît pas en kilomètres, il faut aller dans « Outils », puis « Vue 3D » et dans la cartouche « Élévation » sélectionner « Mètre, kilomètre ». Revenir ensuite sur l'image, jouer avec le zoom pour obtenir une échelle proche de 125 mètres (qui vous permettra d'avoir un tirage sur un A4). Sur le tirage que vous obtiendrez, cette distance correspondra à 6,8 cm. Ensuite, il faut imprimer, pour cela cliquer à la suite sur l'icône « Imprimante » puis écran 1440x798, puis « Imprimer », puis « Préférences », puis « Finition », sélectionner « Paysage » et enfin lancer l'impression. Afin de faciliter l'écriture sur votre carte, il est possible d'imprimer en choisissant l'option « Économie d'encre ». Vous pouvez imprimer le nombre d'exemplaires dont vous aurez besoin pour la saison ou enregistrer l'image sur un fichier.

Pour tracer vos bandes, rien de plus simple, il vous suffit de déterminer le nombre de centimètres que représentent la largeur et la longueur de la bande, puis de la marquer à partir du chemin d'accès.

### **Relever les informations sur le terrain**

Nous vous conseillons de noter sur votre carnet, ou tout autre support, la date, les conditions météorologiques puis l'heure de début de vos observations et la durée. Il s'agit ainsi de pouvoir comptabiliser le nombre d'heures passées sur le carré. Cette information servira à déterminer le niveau de prospection au moyen de 4 classes catégorisant le temps passé.

Classes	Total Nb heures/homme
A	< 20
B	20 < < 40
C	40 < < 60
D	> 60

Ensuite, nous vous recommandons de noter sur un fond de carte papier l'ensemble des contacts, au minimum ceux des espèces rares et/ou menacées et les autres espèces dont vous pensez pouvoir évaluer précisément le nombre de couples, que vous aurez au cours de la séance. Les données négatives sont aussi importantes, notamment les points d'écoute ou d'observation prolongés, mais aussi les points de repasse restés sans suite. Il est essentiel de relever les chanteurs, couples, familles... vus simultanément.

Vous pouvez par exemple souligner l'abréviation de l'espèce pour indiquer que l'oiseau est chanteur, joindre par un trait en pointillés deux chanteurs entendus en même temps, etc. Le comportement des oiseaux devra être observé et noté méticuleusement afin de déterminer le niveau de certitude de la reproduction.

Nous vous invitons également à noter le milieu de nidification (environs du lieu où se trouve le chanteur, le couple) pour les espèces rares/menacées en vous appuyant sur la typologie Corine Land cover (cf. Annexe 3).

### **Moyens d'échange d'informations sur l'organisation technique**

Une liste de discussion internet régionale a été mise en place de façon à répondre à l'ensemble des interrogations et une synthèse papier sera régulièrement envoyée aux personnes qui ne sont pas sur le web, sous la forme de circulaires comme celle qui vous est présentée ici.

## **III. Calendrier des recensements de certaines espèces rares et/ou menacées**

Il s'agit pour certaines espèces d'assurer le dénombrement des couples ou mâles cantonnés sur une période plus courte que 3 années, généralement une saison pour réaliser un instantané et s'affranchir des variations inter-annuelles des populations. Pour les autres, les évaluations d'effectifs seront basées sur les observations réalisées au cours des trois années.

Les programmes de 2010 et 2011 sont provisoires et pourront évoluer en fonction du retour d'informations et des échanges que nous pourrions avoir à ce sujet, notamment lors de la prochaine réunion du réseau (cf. Annexe 1).

## IV. Les données

### Restitution des données

Nous avons obtenu les éléments se référant à la transmission des données au niveau national en septembre avec la mise en place du site de l'atlas ornithologique de la LPO. Cette restitution a été réfléchiée avec les préoccupations suivantes :

- répondre à la demande de la LPO en choisissant l'option proposée de centraliser les données régionales pour lui transmettre ;
- alléger le travail des observateurs, en réduisant le temps de saisie des données, notamment en faisant d'une pierre deux coups : les amener à saisir les données pour alimenter la base de données de Picardie Nature, tout en restituant les informations sous une forme qui permette leur utilisation pour l'atlas national ;
- permettre une restitution et établir un bilan avant le début de la prochaine saison, puis disposer de tous les éléments afin d'assurer dans les meilleures conditions un bilan final au bout des 3 années ;
- s'assurer que tout point figurant sur l'atlas est justifié par une citation précise dans la base de données. Il s'agit ainsi, pour chaque point figurant sur les cartes atlas, de pouvoir retourner à la donnée d'origine ;
- disposer des éléments de bilan avant la prochaine saison afin d'organiser de façon efficace les recherches et d'assurer les premières valorisations.

Elle est proposée sous deux formes :

- des données brutes transmises au moyen du remplissage de la matrice de Picardie Nature légèrement modifiée en conséquence pour la transmission « atlas AONFM ». Des champs ont été ajoutés et certains, déjà existants auparavant et dont le remplissage était facultatif, ont été rendus obligatoires (cf. tableau ci-après).
- deux tableurs formalisant un bilan annuel par carré (sous format informatique ou papier) à transmettre par le responsable du carré (voir plus loin). Il est indispensable pour mesurer les prospections à réaliser au cours de l'année suivante et permettra de renseigner une deuxième série de champs d'informations que demande la LPO.

Date	Précision date	Heure	Durée	Observateur	Autres observateurs	Département	Localité	Lieu-dit
02/01/1999	0	12:00	03:00	DUPONT Marc	DUPONT Marcel et DUPONT Paulette	2	ORGEVAL	les Vallières

longitude	latitude	Classe	Espèce	Sexe	Age	Nombre Individus	Précision nombre	Précision groupe	Comportement n°1
N49°30'39"	E03°42'51"	Oiseau	Buse variable	?	VOL	2	0	1JUV + 1AD	2100

Comportement n°2	Macro-Milieu n°1	Macro-Milieu n°2	Qualité	Température	Visibilité	Vent	Nébulosité	Commentaire
5100	8200	8210	P	12	BTE	2	CPN	Chassé par 2 corneilles

Attention : les champs en gras sont obligatoires.

La transmission au niveau national sera assurée par l'association sous la forme de deux fichiers-tableurs comme demandés par la LPO. Ils contiendront les informations suivantes :

- année, maille, espèce, statut, classe d'abondance, « observateurs » ;
- année, maille, pression d'observation.

La LPO a décidé que l'information introduite dans la base de données nationale soit la plus haute classe de certitude de reproduction, d'abondance et de pression d'observation. Ainsi, il sera possible d'entrer annuellement des données qui amélioreront progressivement la situation. La transmission des données à la LPO sera donc assurée en continu par Picardie Nature. Concrètement, chaque observateur envoie ses éléments à Picardie Nature, dans la matrice simplifiée du tableau ci-dessus, et non directement à la LPO.

### Les données brutes

Les informations à saisir ne sont pas les mêmes selon les deux catégories d'espèces distinguées :

- espèces rares et/ou menacées dont les effectifs sont à dénombrer ;
- espèces communes dont les effectifs sont à estimer.

Pour les premières, l'ensemble des données doit être transmis en étant le plus précis possible sur leur localisation (au minimum le lieu-dit, afin de pouvoir localiser les informations dans le carré correspondant). Pour les secondes, le minimum est de transmettre l'observation justifiant le plus haut niveau de certitude de reproduction sur le carré avec une localisation la plus précise possible.

Le niveau de certitude de reproduction sera déduit automatiquement par informatique grâce au code comportement indiqué dans les champs correspondants. Ainsi, le champ « comportement n°1 » devient obligatoire à remplir avec le code correspondant au plus fort indice de nidification (cf. tableau ci-dessous). Une déduction des indices de reproduction à partir des codes « comportement » de la base de données « atlas » sera réalisée en interne par l'informaticien de Picardie Nature. L'intérêt de choisir les codes FNAT a l'avantage d'éviter les codes EBCC dont certains sont déjà des codes de déduction, tels que le EBCC04 (territoire permanent présumé en fonction de l'observation de comportements territoriaux ou de l'observation à 8 jours d'intervalle au moins d'un individu au même endroit). Ceci constitue une modification importante qui contredit la première circulaire.

Code	Comportement associé	Statut de reproduction associé	Code	Comportement associé	Statut de reproduction associé
1000	Observation directe (vu)	Possible	3112	Offrande de nourriture	Probable
1150	Vu dans un milieu favorable en période reproduction	Possible	3113	Offrande de matériaux	Probable
2100	Chant	Possible	3114	Passage de proie	Probable
2200	Cri	Possible	3115	Accouplement	Probable
2202	Cri de jeune	Certain	3116	Défense du territoire	Possible
2210	Alarme	Probable	3120	Construction de nid	Probable
3005	Colonie de reproduction	Probable	3121	Transport de matériaux	Probable
3010	Nid découvert (sans précision)	Probable	3122	Forage de cavité	Probable
3011	Nid vide	Probable	3140	Ponte	Certain
3012	Nid en construction	Probable	3150	Couvaison	Certain
3013	Nid détruit	Probable	3160	Nid garni avec oeufs	Certain
3014	Nid fréquenté inaccessible	Certain	3170	Nid garni avec poussins	Certain
3020	Loge découverte	Probable	3200	Nourissage de jeune	Certain
3030	Coquilles d'oeufs	Certain	3210	Transport de nourriture ou de sac fécaux	Certain
3031	Oeufs cassés	Certain	3211	Transport de nourriture	Certain
3032	Oeufs abandonnés	Certain	3310	Jeune non volant	Certain
3033	Nichée détruite	Certain	3320	Jeune à l'envol	Certain
3110	Couple observé (période et site favorable)	Probable	3330	Jeune non émancipé	Certain
3111	Parades	Probable			

### **Le bilan annuel par carré**

Il est demandé aux observateurs principaux des carrés de réaliser un bilan qui sera annuel pour la saison 2009, mais qui sera à faire sur le cumul des deux années en 2010 et donc sur trois années en 2011.

Pour le cas des carrés qui ont été ou seront fréquentés par plusieurs observateurs, il est indispensable que l'observateur principal dispose de l'ensemble des observations réalisées par les autres ornithologues ayant observé sur le carré pour réaliser ce bilan. Il est donc proposé de procéder en deux étapes :

**Première étape avant la réalisation du bilan annuel, Picardie Nature centralise l'ensemble des données collectées sur chacun des carrés avant de les retransmettre aux observateurs principaux concernés :**

Afin de réduire les envois et les risques d'erreur, il est demandé aux observateurs de transmettre à Picardie Nature, dans les meilleurs délais, l'ensemble des observations entrant dans le cadre de l'atlas, qu'elle concerne ou non son (ses) carré(s) (soit l'ensemble des données collectées de mars à mi août). L'équipe gestionnaire de la base, après les avoir intégrées, pourra se charger de les envoyer, une fois mutualisées à l'échelle du carré, à l'observateur principal concerné.

Ce type de fonctionnement permet de garantir le retour de l'ensemble des données dans la base, certains observateurs pouvant être tentés de transmettre leurs éléments oralement et ne plus faire l'effort d'intégrer leurs données. Le travail de restitution des données pourra alors être amorcé.

Ainsi, les observateurs principaux de carrés attendront l'envoi, par l'équipe salariée de l'observatoire faune, des observations réalisées par d'autres observateurs sur leur carré afin d'établir le bilan annuel de ce dernier.

**Deuxième étape : après réception des données compilées par Picardie Nature (concernant son (ses) carré(s)), l'observateur principal remplit le fichier composé des trois feuilles qui formalisera le bilan annuel. Ce bilan ne pourra donc être transmis qu'après réception de l'intégralité des données de son (ses) carré(s) :**

Ce bilan annuel se compose d'un fichier comprenant 3 feuilles à saisir (cf. fichier joint). Un fichier sera à remplir pour chaque carré par l'observateur principal. La première feuille comprend les champs suivants :

- coordonnées du carré (selon nomenclature nationale) ;
- nom de l'observateur principal ;
- liste des autres observateurs ;

- nombre d'heures passées au total sur la maille par l'observateur principal et détail par mois ;
- nombre de séances d'observation par grand type de milieu ;
- nombre total de bandes de suivi des espèces communes et nombre par milieu ;

La seconde et la troisième feuille concernent la situation des espèces présentes, notamment leur statut, une pour les espèces rares et/ou menacées et l'autre pour les communes :

#### Espèces communes :

- coordonnées du carré (selon nomenclature nationale) ;
- nom de l'observateur principal ;
- nom de l'espèce ;
- niveau de certitude de reproduction ;
- estimation de l'état de connaissance des effectifs de l'espèce : - insuffisant, - dénombrement disponible ou - estimation disponible ;
- classe d'abondance pour les espèces communes (utiliser les classes proposées dans la méthodologie) ;
- estimation précise si disponible ; ajout possible de dénombrements plus précis, voire par statut de reproduction (possible, probable, certain).

#### Espèces rares et/ou menacées :

- coordonnées du carré (selon nomenclature nationale) ;
- nom de l'observateur principal ;
- nom de l'espèce ;
- classe d'effectifs : trois niveaux : nombre de couples nicheurs certains/probables/possibles, nombre de couples maximum estimé. Les 3 additionnés doivent donner le nombre de couples sur le carré.
- recherches particulières : assurées ? Prévues en 2010 ?... Il s'agit d'indiquer pour les espèces exigeant des modalités de recherches particulières (utilisation de la repasse, sorties nocturnes, passage en dehors de la saison principale...) si elles ont été mises en œuvres ou si elles sont prévues ;
- remarques/commentaires.

Il est demandé de remplir les cellules avec des chiffres : oui = 1 ; non = 0 et naturellement, le chiffre qui convient lorsqu'un effectif est demandé.

#### **En résumé :**

- L'ensemble des observateurs devra transmettre à Picardie Nature, avant le 30 janvier, un fichier présenté selon le modèle proposé et comportant l'ensemble des données brutes récoltées entre mars et août, sur son carré ou non, comprenant au minimum l'ensemble des données des espèces nicheuses.
- Picardie Nature se chargera ensuite de renvoyer rapidement les données vers les observateurs principaux de chacun des carrés. Ceci leur permettra alors de réaliser le bilan annuel de leur(s) carré(s) qu'ils retransmettront par la suite à Picardie Nature.

### ***La saisie des données de la saison de nidification 2009, une urgence pour produire les bilans en mars 2010***

Nous avons arrêté une liste d'espèces prioritaires à dénombrer avec un calendrier de dénombrement. Nous avons été bien inspirés et certainement trop organisés. Il s'avère que la LPO lance une enquête limicoles et anatidés nicheurs en 2010 qui vient perturber ce que nous vous avons proposé. En effet, la recherche des couples de limicoles a été assurée en 2009 ce qui est confirmé par les contacts directs avec les observateurs, soit une année plus tôt qu'au niveau national. La décision de réengager le recensement des limicoles sera prise à l'examen des données récoltées en 2009.

Pour les anatidés, nous avons bien anticipé et il était proposé de les dénombrer en 2010. Par ailleurs, l'enquête « oiseaux marins nicheurs » se poursuit et il ne serait pas étonnant que d'autres enquêtes soient lancées !!! En 2010, les occupations ne vont donc pas manquer. Picardie Nature envisage d'ailleurs de prendre au minimum un CDD terrain sur les anatidés pour participer à ce travail.

#### **La validation des données**

Elle sera assurée dans le cadre du schéma de validation actuel des données et celles-ci seront formalisées afin d'être transmises au niveau national par le coordinateur.

#### **Calendrier du retour des données**

- L'envoi des données doit être assuré d'ici le 30 janvier 2010.
- Retour des observations vers les « observateurs principaux de carré » : 15 février 2010
- Bilan sous forme cartographique et autres à déterminer en fonction de ce qui est envisagé pour l'observatoire : 15 mars 2010.

## ANNEXES

### **Annexe 1. Calendrier des recherches pour les espèces prioritaires**

#### **Les priorités 2009**

- dans le cadre du recensement des oiseaux marins nicheurs : le recensement exhaustif des couples d'oiseaux marins doit être assuré dès 2009. Les espèces concernées sont : Fulmar boréal *Fulmaris glacialis*, Grand Cormoran *Phalacrocorax carbo*, Mouette mélanocéphale *Larus melanocephalus*, Mouette rieuse *Larus ridibundus*, Goéland cendré *Larus canus*, Goéland leucophée *Larus michaelis*, Goéland marin *Larus marinus*, Goéland brun *Larus fuscus*, Goéland argenté *Larus argentatus*, Sterne naine *Sterna albifrons*, Sterne caugek *Sterna sandvicensis* et Sterne pierregarin *Sterna hirundo* ;
- les limicoles nicheurs sur les zones humides : Huitrier pie *Haematopus ostralegus*, Echasse blanche *Himantopus himantopus*, Avocette élégante *Recurvirostra avosetta*, Petit Gravelot *Charadrius dubius*, Grand Gravelot *Charadrius hiaticula*, Gravelot à collier interrompu *Charadrius alexandrinus*, Vanneau huppé *Vanellus vanellus*, Combattant varié *Philomachus pugnax*, Bécassine des marais *Gallinago gallinago*, Barge à queue noire *Limosa limosa*, Courlis cendré *Numenius arquata*, Chevalier gambette *Tringa totanus*, Chevalier guignette *Actitis hypoleucos* ;

Pour ces deux ensembles, des observations réalisées en 2010 pourront être pris en compte mais il est primordial de faire le nécessaire pour assurer le comptage dès 2009.

- les couples nicheurs de Grand Cormoran *Phalacrocorax carbo* dans le cadre d'une enquête nationale
- les chanteurs de Grand Butor *Botaurus stellaris* dans le cadre d'une enquête régionale, avec lui deux espèces de passereaux et les marouettes qui fréquentent des milieux proches voire les mêmes sites : Marouettes *Porzana sp.*, Locustelle lusciniôïde *Locustella luscinioides*, Panure à moustaches *Panurus biarmicus*
- les couples de Pie-grièche grise *Lanius excubitor* dans le cadre d'une enquête nationale
- les chanteurs de Râle de Genêt *Crex crex* dans le cadre d'une enquête nationale
- l'Alouette lulu *Lullula arborea*
- le Pipit rousseline *Anthus campestris*
- le Traquet motteux *Oenanthe oenanthe*
- la Gorgebleue *Luscinia svecica cyanecula* (sur deux années)
- la Cisticole des jons *Cisticola juncidis*
- le Pouillot de Bonelli *Phylloscopus bonelli*
- les Pics et autres espèces de l'annexe 1 de la Forêt Domaniale de Saint-Gobain et Coucy-Basse dans le cadre d'une enquête régionale.

#### **Les priorités 2010**

- les anatidés (Cygne, canards, fuligule) *Cygnus*, *Tadorna*, *Anas*, *Netta*, *Aythya*
- les Grèbes huppé *Podiceps cristatus* et à cou noir *Podiceps nigricollis*
- le Blongios nain *Ixobrychus minutus*
- le Héron pourpré *Ardea purpurea*
- le Busard des roseaux *Circus aeruginosus*
- la Bouscarle de Cetti *Cettia cetti*
- la Rousserolle turdoïde *Acrocephalus arundinaceus*
- la Gorgebleue *Luscinia svecica cyanecula*
- l'Hypolaïs ictérine *Hypolaïs icterina*

#### **Les priorités 2011**

Pour une partie de ces espèces, notamment celles qui sont coloniales il est conseillé de les chercher au cours des deux années précédentes mais de passer sur l'ensemble des sites au cours de l'année 2011 de façon à les dénombrer toutes simultanément.

- la Gélinoite des bois *Bonasia bonasia*
- les Hérons arboricoles et Grands échassiers (Bihoreau gris *Nycticorax nycticorax*, Héron garde-boeufs *Bubulcus ibis*, Aigrette garzette *Egretta garzetta*, Grande Aigrette *Casmerodius albus*, Héron cendré *Ardea cinerea*, Cigogne noire *Ciconia nigra*, Cigogne blanche *Ciconia ciconia*, Spatule blanche *Platalea leucorodia*)
- la Bondrée apivore *Pernis apivorus*

- les Busards gris *Circus cyaneus/pygargus*.
- l'Oedicnème criard *Burhinus oediconemus*
- l'Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*
- le Guêpier d'Europe *Merops apiaster*
- la Huppe fasciée *Uppupa epops*
- le Cochevis huppé *Galerida cristata*
- le Tarier d'Europe *Saxicola rubetra*
- la Grive litorne *Turdus pilaris*
- le Corbeau freux *Corvus frugilegus*
- le Choucas des tous *Corvus monedula*

Les dénombrements des chanteurs de Grimpereau des bois *Certhia familiaris* et Gobemouche noir *Ficedula hypoleuca* seront à organiser par massif, à voir dès 2010 (?).

**Annexe 2. Espèces concernées par l'atlas et présentes ou susceptibles de l'être en Picardie.** Les espèces devant être recensées dans le cadre du protocole national figurent en gras. Les autres sont celles proposées par Picardie Nature.

**Cygne tuberculé *Cygnus olor***  
**Cygne noir *Cygnus atratus***  
**Oie cendrée *Anser anser***  
**Bernache du Canada *Branta canadensis***  
**Ouette d'Egypte *Alopochen aegyptiaca***  
 Tadorne de Belon *Tadorna tadorna*

**Canard carolin *Aix sponsa***  
**Canard chipeau *Anas strepera***  
**Sarcelle d'hiver *Anas crecca***  
**Canard mandarin *Aix galericulata***  
**Canard pilet *Anas acuta***  
**Sarcelle d'été *Anas querquedula***  
**Canard souchet *Anas clypeata***  
**Nette rousse *Netta rufina***  
 Fuligule milouin *Aythya ferina*  
**Fuligule morillon *Aythya fuligula***

Gélinotte des bois *Bonasa bonasia*  
 Faisan vénéré *Syrnaticus reevesii*

Grèbe huppé *Podiceps cristatus*  
**Grèbe à cou noir *Podiceps nigricollis***  
 Grèbe castagneux *Tachybaptus ruficollis*

**Fulmar boréal *Fulmaris glacialis***

**Grand Cormoran *Phalacrocorax carbo***

**Butor étoilé *Botaurus stellaris* (chanteur)**  
**Blongios nain *Ixobrychus minutus* (chanteur/couple)**

**Bihoreau gris *Nycticorax nycticorax***  
**Héron garde-boeufs *Bubulcus ibis***

Aigrette garzette *Egretta garzetta*  
**Grande Aigrette *Casmerodius albus***  
**Héron cendré *Ardea cinerea***  
**Héron pourpré *Ardea purpurea***

**Cigogne noire *Ciconia nigra***  
**Cigogne blanche *Ciconia ciconia***  
**Spatule blanche *Platalea leucorodia***

Bondrée apivore *Pernis apivorus*  
 Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus*  
 Milan noir *Milvus migrans*  
 Milan royal *Milvus milvus*

**Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus***  
**Busard des roseaux *Circus aeruginosus***  
 Busard cendré *Circus pygargus*  
 Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*  
 Autour des palombes *Accipiter gentilis*  
 Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus*  
**Faucon pèlerin *Falco peregrinus***  
**Marouette ponctuée *Porzana porzana***  
**Marouette poussin *Porzana parva***  
**Marouette de Baillon *Porzana pusilla***  
**Râle des genêts *Crex crex***

**Outarde canepetière *Tetrax tetrax***

**Huitrier pie *Haematopus ostralegus***  
**Echasse blanche *Himantopus himantopus***  
**Avocette élégante *Recurvirostra avosetta***  
 Oedicnème criard *Burhinus oediconemus*

Petit Gravelot *Charadrius dubius*  
**Grand Gravelot *Charadrius hiaticula***  
**Gravelot à collier interrompu *Charadrius alexandrinus***

Vanneau huppé *Vanellus vanellus*  
**Combattant varié *Philomachus pugnax***  
**Bécassine des marais *Gallinago gallinago***  
 Bécasse des bois *Scolopax rusticola*  
**Barge à queue noire *Limosa limosa***  
**Courlis cendré *Numenius arquata***  
**Chevalier gambette *Tringa totanus***  
**Chevalier guignette *Actitis hypoleucos***

**Mouette mélanocéphale *Larus melanocephalus***  
**Mouette rieuse *Larus ridibundus***  
**Goéland cendré *Larus canus***  
**Goéland leucophée *Larus michaelis***  
**Goéland marin *Larus marinus***  
**Goéland brun *Larus fuscus***  
**Goéland argenté *Larus argentatus***

**Sterne naine *Sterna albifrons***  
**Sterne caugek *Sterna sandvicensis***  
**Sterne pierregarin *Sterna hirundo***

**Perruche à collier *Psittacula krameri***

**Grand-duc d'Europe *Bubo bubo***  
 Petit-duc scops *Otus scops*

Chevêche d'Athéna *Athene noctua*  
**Hibou des marais *Asio flammeus***

Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*  
Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis*  
**Guêpier d'Europe *Merops apiaster***  
Huppe fasciée *Upupa epops*

Torcol *Jynx torquilla*  
Pic noir *Dryocopus martius*  
Pic mar *Dendrocopos medius*  
Pic épichette *Dendrocopos minor*

Cochevis huppé *Galerida cristata*  
Alouette lulu *Lullula arborea*

### **Hirondelle de rivage *Riparia riparia***

Pipit rousseline *Anthus campestris*  
Bergeronnette des ruisseaux *Motacilla cinerea*

Cincle plongeur *Cinclus cinclus*

Gorgebleue à miroir blanc *Luscinia svecica cyanecula*  
Rougequeue à front blanc *Phoenicurus phoenicurus*  
Tarier des prés *Saxicola rubetra*  
Tarier pâtre *Saxicola torquata*  
Traquet motteux *Oenanthe oenanthe*

## **Annexe 3. Typologie Corine Land Cover**

Voici la description des différents types de milieux concernés

### **1 Territoires artificialisés**

#### **1.1 Zones urbanisées**

##### **1.1.1 Tissu urbain continu**

Espaces structurés par des bâtiments. Les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement recouvertes couvrent la quasi-totalité du sol. La végétation non linéaire et le sol nu sont exceptionnels.

##### **1.1.2 Tissu urbain discontinu**

Espaces structurés par des bâtiments. Les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement recouvertes coexistent avec des surfaces végétalisées et du sol nu, qui occupent de manière discontinue des surfaces non négligeables.

#### **1.2 Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication**

##### **1.2.1 Zones industrielles ou commerciales**

Zones recouvertes artificiellement (zones cimentées, goudronnées, asphaltées ou stabilisées : terre battue, par exemple), sans végétation occupant la majeure partie du sol. Ces zones comprennent aussi des bâtiments et / ou de la végétation.

##### **1.2.2 Réseaux routier et ferroviaire et**

##### **espaces associés**

Autoroutes, voies ferrées, y compris les surfaces annexes (gares, quais, remblais). Largeur minimale prise en compte : 100 m.

##### **1.2.3 Zones portuaires**

Infrastructures des zones portuaires, y compris les quais, les chantiers navals et les ports de plaisance.

##### **1.2.4 Aéroports**

Infrastructures des aéroports : pistes, bâtiments et surfaces associées.

#### **1.3 Mines, décharges et chantiers**

##### **1.3.1 Extraction de matériaux**

Extraction de matériaux à ciel ouvert (sablères, carrières) ou d'autres matériaux (mines à ciel ouvert). Y compris gravières sous eau, à l'exception toutefois des extractions dans le lit des rivières.

##### **1.3.2 Décharges**

Décharges et dépôts des mines, des industries ou des collectivités publiques.

##### **1.3.3 Chantiers**

Grive litorne *Turdus pilaris*

Bouscarle de Cetti *Cettia cetti*  
Cisticole des joncs *Cisticola juncidis*  
**Locustelle lusciniöide *Locustella luscinioides***  
**Rousserolle turdoïde *Acrocephalus arundinaceus***  
**Hypolaïs ictérine *Hippolaïs icterina***  
Pouillot de Bonelli *Phylloscopus bonelli*  
Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix*

Gobemouche noir *Ficedula hypoleuca*

Panure à moustaches *Panurus biarmicus*  
**Rémiz penduline *Remiz pendulinus***  
Grimpereau des bois *Certhia familiaris*  
Loriot d'Europe *Oriolus oriolus*

Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*  
**Pie-grièche grise *Lanius excubitor***  
Pie-grièche à tête rousse *Lanius senator*

### **Choucas des tours *Corvus monedula*** **Corbeau freux *Corvus frugilegus***

Moineau friquet *Passer montanus*  
Sizerin flammé *Carduelis flammea*  
Bec-croisé des sapins *Loxia curvirostra*  
Bruant zizi *Emberiza cirlus*

Espaces en construction, excavations et sols remaniés.

#### **1.4 Espaces verts artificialisés, non agricoles**

##### **1.4.1 Espaces verts urbains**

Espaces végétalisés inclus dans le tissu urbain. Y compris parcs urbains et cimetières avec végétation.

##### **1.4.2 Equipements sportifs et de loisirs**

Infrastructures des terrains de camping, des terrains de sport, des parcs de loisirs, des golfs, des hippodromes... y compris les parcs aménagés non inclus dans le tissu urbain.

### **2 Territoires agricoles**

#### **2.1 Terres arables**

##### **2.1.1 Terres arables hors périmètres**

##### **d'irrigation**

Céréales, légumineuses de plein champ, cultures fourragères, plantes sarclées et jachères. Y compris les cultures florales, forestières (pépinières) et légumières (maraîchage) de plein champ, sous serre et sous plastique, ainsi que les plantes médicinales, aromatiques et condimentaires. Non compris les prairies.

##### **2.1.2 Périmètres irrigués en permanence**

Cultures irriguées en permanence ou périodiquement, grâce à une infrastructure permanente (canal d'irrigation). Une grande partie de ces

cultures ne pourrait pas être cultivée sans l'apport artificiel d'eau. Non compris

les surfaces irriguées occasionnellement.

5

#### **2.2 Cultures permanentes**

##### **2.2.1 Vignobles**

Surfaces plantées de vignes.

##### **2.2.2 Vergers et petits fruits**

Parcelles plantées d'arbres fruitiers ou d'arbustes fruitiers : cultures pures ou mélange d'espèces fruitières, arbres fruitiers en association avec des surfaces toujours en herbe. Y compris les châtaigneraies et les noiseraies.

#### **2.3 Prairies**

##### **2.3.1 Prairies**

Surfaces enherbées denses de composition floristique composées principalement de graminacées, non incluses dans un assolement.

Principalement pâturées, mais dont le fourrage peut être récolté mécaniquement. Y compris des zones avec haies (bocages).

#### **2.4 Zones agricoles hétérogènes**

##### **2.4.1 Cultures annuelles associées aux cultures permanentes**

Cultures temporaires (terres arables ou prairies) en association avec des cultures permanentes sur les mêmes parcelles.

##### **2.4.2 Systèmes cultureux et parcellaires complexes**

Juxtaposition de petites parcelles de cultures annuelles diversifiées, de prairies et / ou de cultures permanentes complexes.

##### **2.4.3 Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants**

Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par de la végétation naturelle.

##### **2.4.4 Territoires agroforestiers**

Cultures annuelles ou pâturages sous couvert arboré composé d'espèces forestières.

### **3 Forêts et milieux semi-naturels**

#### **3.1 Forêts**

##### **3.1.1 Forêts de feuillus**

Formations végétales principalement constituées par des arbres, mais aussi par des buissons et arbustes, où dominent les espèces forestières feuillues.

##### **3.1.2 Forêts de conifères**

Formations végétales principalement constituées par des arbres, mais aussi par des buissons et arbustes, où dominent les espèces forestières de conifères.

##### **3.1.3 Forêts mélangées**

Formations végétales basses et fermées, composées principalement de buissons et arbustes, où ni les feuillus ni les conifères ne dominent.

#### **3.2 Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée**

##### **3.2.1 Pelouses et pâturages naturels**

Herbages de faible productivité. Souvent situés dans des zones accidentées. Peuvent comporter des surfaces rocheuses, des ronces et des broussailles.

##### **3.2.2 Landes et broussailles**

Formations végétales basses et fermées, composées principalement de buissons, d'arbustes et de plantes herbacées (bruyères, ronces, genêts, ajoncs, cytises, etc.)

##### **3.2.4 Forêts et végétation arbustive en mutation**

Végétation arbustive ou herbacée avec arbres épars. Formations pouvant résulter de la dégradation de la forêt ou d'une recolonisation / régénération par la forêt.

6

#### **3.3 Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation**

##### **3.3.1 Plages, dunes et sables**

Les plages, les dunes et les étendues de sable ou de galets du milieu littoral et continental, y compris les lits mineurs des rivières à régime torrentiel.

##### **3.3.2 Roches nues**

Éboulis, falaises, rochers, affleurements.

##### **3.3.3. Végétation clairsemée**

Comprend les steppes, toundras et "bad lands" (zones sèches avec peu de végétation et présence de roches nues). Végétation éparse de haute altitude.

##### **3.3.4. Zones incendiées**

Zones affectées par des incendies récents. Les matériaux carbonisés étant encore présents.

### **4 Zones Humides**

#### **4.1 Zones humides intérieures**

##### **4.1.1. Marais intérieurs**

Terres basses généralement inondées en hiver et plus ou moins saturées d'eau en toutes saisons.

##### **4.1.2. Tourbières**

Terrains spongieux humides dont le sol est constitué principalement de mousses et de matières végétales décomposées. Tourbières exploitées ou non.

#### **4.2 Zones humides maritimes**

##### **4.2.1. Marais maritimes**

Terres basses avec végétation, situées au-dessus du niveau de marée haute, susceptibles cependant d'être inondées par les eaux de mer. Souvent en voie de colmatage, colonisées petit à petit par des plantes halophiles (vivant en milieu salé).

##### **4.2.3. Zones intertidales**

Étendues de vase, de sable ou de rochers généralement sans végétation, comprises entre le niveau des hautes et des basses eaux.

### **5 Surfaces en eau**

#### **5.1 Eaux continentales**

##### **5.1.1. Cours et voies d'eau**

Cours d'eau naturels ou artificiels qui servent de chenal d'écoulement des eaux. Y compris les canaux. Largeur minimale de prise en compte : 100 m.

##### **5.1.2. Plans d'eau**

Étendues d'eau, naturelles ou artificielles, de plus de 25 hectares.

#### **5.2 Eaux maritimes**

##### **5.2.1. Lagunes littorales**

Étendues d'eau salée ou saumâtre sans végétation, séparées de la mer par des avancées de terre ou autres topographies similaires. Ces surfaces en eau peuvent être mises en communication avec la mer à certains endroits ponctuels, soit de façon permanente, soit de façon périodique à certains moments de l'année.

##### **5.2.2. Estuaires**

Parties terminales à l'embouchure des fleuves, subissant l'influence des eaux marines.

##### **5.2.3. Mers et océans**

Zones au-delà de la limite des plus basses marées.

## **Annexe 4. Catégories des différents milieux à échantillonner**

#### **Zone urbaine :**

- zone industrielle et commerciale (12)
- zone résidentielles, pavillonnaire(112)
- hypercentre (111)
- grands espaces verts (14)

#### **Zone agricole :**

- grande culture (21)
- ensemble prairial ouvert et bocage (231)
- vergers septentrionaux (222)
- vignoble (221)

#### **Zone boisée :**

- conifère (312)

- feuillus (311)

- boisements alluviaux (311)
- zones arbustives (322)

#### **Zone humide :**

- marais intérieur, roselières, mégaphobie (411)
- prairies

#### **Surfaces en eau :**

- cours d'eau (511)
- plan d'eau avec rives (bandes de 5 mètres ?) (512)

#### **Divers :**

- dunes blanches (331)

## **Annexe 5. Coupon d'inscription**

---

Nom Prénom .....  
Adresse .....  
Tel email .....

S'engage à assurer le recensement des oiseaux nicheurs sur les carrés pour les années 2009 à 2011 :

.....  
.....

A adresser à :  
Picardie Nature  
BP 50835 – 80008 Amiens Cedex 1

---